

L'éducation populaire

Une exigence du XXIème siècle ?

Conférence - débat

Présentation du rapport du CESE - Echanges et perspectives -
Apéritif dinatoire

Vendredi 9 Octobre 2020 à 18h
Espace Magnan - Nice



informations et réservation : www.collectif-esa.org

L'éducation populaire, une exigence du XXIème siècle ?

A l'heure où nous vivons une crise politique, sociale, économique, sanitaire, où les citoyens revendiquent d'être plus et mieux associés aux réflexions et décisions, l'éducation populaire peut-elle être un moyen, une réponse ?

En 2018, le conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est auto-saisi de la question de l'éducation populaire. En 2019, un rapport a été présenté au CESE qui a voté, à une très large majorité, un avis et des préconisations.

Après plusieurs réunions en France, Christian CHEVALIER et Jean-Karl DESCHAMPS, membres et rapporteurs du CESE, viendront débattre à Nice des résultats et des préconisations qui figurent dans le document du CESE « l'éducation populaire, une exigence du XXIème siècle ? ».

Cette conférence s'adresse à celles et ceux qui se reconnaissent comme actrices et acteurs de l'éducation populaire dans les Alpes-Maritimes. Elle sera l'occasion dans un premier temps de faire le point sur l'éducation populaire aujourd'hui et ses enjeux et dans un 2ème temps de lancer des groupes de travail sur différentes thématiques qui se dérouleront tout au long de l'année.

Organisateurs :

La Dynamique Azurée de la Jeunesse (DAJ) a pour vocation de répondre aux enjeux liés à l'enfance et à la jeunesse des Alpes-Maritimes, par la mise en œuvre de solutions concrètes et structurelles, répondant aux problématiques identifiées par les acteurs du territoire.

Le champ d'action de la DAJ s'étend à l'ensemble des accueils collectifs de mineurs du département mais aussi à la jeunesse. Elle est inscrite dans le **Schéma Départemental des Services aux Familles (S.D.S.F) des Alpes - Maritimes signé en 2016** (cf. fiche action n°7 : « Mettre en œuvre une offre de service loisirs/vacances de qualité »).

La Dynamique Azurée de la Jeunesse est une entité sans statut juridique défini. Néanmoins, son objet, ses objectifs et son fonctionnement sont établis dans une charte, portée par les quatre structures fondatrices de la DAJ : **les services de l'État en charge des politiques publiques de jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (C.A.F.A.M)**, le **Fonds de Solidarité pour la Promotion de la Vie Associative (F.S.P.V.A)**, regroupant les fédérations d'Éducation Populaire et le **Collectif Ensemble Sublimons l'Animation (E.S.A)** rassemblant de nombreux professionnels de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation populaire du département.

La Dynamique Azurée de la Jeunesse développe de nombreuses actions comme notamment : le Label qualité des accueils collectifs de mineurs

(ACM) ; la Journée départementale des directeurs d'ACM ; le séminaire régional sur les colonies de vacances ou encore le réseau des club ados...

Aux côtés de la DAJ, le **Conseil Économique, Social et Environnemental** (CESE) est le co-porteur de cette conférence. Le CESE est une assemblée constitutionnelle française composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations). Le CESE a une fonction consultative, optionnelle ou obligatoire dans le cadre du processus législatif, cette assemblée permet la représentation au niveau national des organisations professionnelles et la communication entre les différents acteurs de l'économie.

Cette représentation socio-professionnelle au niveau national est transposée au niveau de chaque collectivité territoriale régionale qui dispose aussi d'une assemblée consultative du même type, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER). Il existe également un Comité économique et social européen (CESE) au niveau de l'Union européenne.

Objectifs et perspectives :

La DAJ, au travers de cette conférence, se donne deux objectifs à réaliser sur le département des Alpes-Maritimes. Le premier objectif est d'instaurer un rendez-vous annuel. Le deuxième objectif est d'instaurer une dynamique de travail sur l'éducation populaire.

A l'issue de la conférence, les participants-es sont invités-es à s'inscrire à divers ateliers thématiques afin de travailler tout au long de l'année autour de la dynamique sur l'éducation populaire dans le département des Alpes-Maritimes. Les ateliers sont :

- Faire un état des lieux de l'éducation populaire dans les Alpes-Maritimes ;
- Définir les enjeux à venir pour l'éducation populaire ;
- Proposer des actions et des outils à mettre en œuvre ;
- Chercher comment faciliter l'engagement des personnes ;
- Réfléchir aux moyens de l'éducation populaire.

Date et lieu de la conférence :

Cette conférence aura lieu le **vendredi 9 octobre 2020** à partir de 18h à :

Espace Magnan
31, rue Louis de Coppet
06000 Nice

Afin de préparer au mieux cette conférence, les participants-es sont invités-es à remplir le questionnaire se trouvant à l'adresse suivante :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc2np_d_a1NVKbTC97QPkslbOZDAbQLCPAADI8RojY94aSjIw/viewform?usp=sf_link

Programme de la soirée :

18h00 : accueil et interpellation des participants-es

18h30 : Ouverture de la conférence par :

- Mr Franck LEVIEUX (Maître de cérémonie), conseiller éducation populaire et jeunesse à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Mme Dominique DE GUEYER, Conseillère d'éducation populaire et jeunesse et déléguée du Préfet à la retraite
- Mme Hélène Chevalier, CEMEA PACA

18h45 : Présentation du rapport du CESE par :

- Mr Christian CHEVALIER, membre et rapporteur du CESE
- Mr Jean-Karl DESCHAMPS, membre et rapporteur du CESE

19h30 : Echanges avec l'auditoire et perspectives

- Mme Hélène CHEVALIER, CEMEA PACA
- Mme Dominique DE GUEYER

20h45 : Apéritif dînatoire

Inscriptions :

L'inscription est **gratuite**. Les participants-es doivent **obligatoirement** s'inscrire à l'adresse suivante : <http://www.collectif-esa.org/>

Attention : compte-tenu de la situation sanitaire, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement ou de modifier les conditions d'organisation comme par exemple la réduction du nombre d'auditeurs. Toutes les conditions d'inscription sont précisées dans le formulaire à l'adresse ci-dessus.

Diffusion de la conférence :

La conférence sera diffusée en direct sur le réseau social Facebook de la Dynamique Azurée de la Jeunesse et du collectif Ensemble Sublimons l'Animation (ESA).

Documentation et liens :

Liens vers les partenaires :

- CESE
<https://www.lecese.fr>
- DAJ
<https://collectif-esa.org/dispositifs/dynamique-azureenne-pour-la-jeunesse>

Le rapport sur « L'éducation populaire, une exigence du XXIème Siècle » et ses documents (avis, note de synthèse) peuvent être consultés sur le site du CESE.

Lien : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/leducation-populaire-une-exigence-du-21eme-siecle>

Contact :

Monsieur Benjamin HAUPAIX

04.22.48.06.15

contact@collectif-esa.org